

82

E 2800(-)1990/106/21

[DoDiS-8544]

Notice du Chef du Département politique, M. Petitpierre

ENTRETIEN AVEC M. TAUBER, MINISTRE DE TCHÉCOSLOVAQUIE,
LE JEUDI 1^{ER} MARS 1951, À 12 HEURES

[Berne, 1^{er} mars 1951]

J'ai convoqué le Ministre de Tchécoslovaquie à la suite de la conférence de presse qu'il a donnée hier à Zurich sur le réarmement de l'Allemagne occidentale.

D'après les renseignements qui ont été donnés hier même au Protocole, par le premier collaborateur de M. Tauber, qui a décidé de quitter la Légation, cette conférence de presse a été tenue sur des instructions données par Moscou aux Légations de Tchécoslovaquie à l'étranger¹. Le but de pareille conférence est de préparer l'opinion publique à la veille de la Conférence des Quatre qui doit se réunir prochainement à Paris.

J'ai déclaré à M. Tauber que les autorités suisses se montraient très larges et tolérantes en ce qui concerne l'activité des Légations et des diplomates étrangers, qu'en principe nous n'avions pas d'objections à ce que des conférences de presse soient données par des Ministres, mais à condition qu'elles se rapportent à des sujets intéressant les relations entre le pays représenté et celui auprès du Gouvernement duquel le Ministre est accrédité. J'ai fait observer à M. Tauber que nous devons considérer comme inadmissible la conférence de presse donnée par lui sur le réarmement de l'Allemagne occidentale, parce que cela constituait une activité politique dépassant les limites dans lesquelles un diplomate peut et doit exercer ses fonctions². J'ai précisé que le Gouvernement suisse n'avait pas à se prononcer sur le problème du réarmement de l'Allemagne, mais qu'il lui appartenait, comme à l'opinion publique suisse, de se former un avis objectif et indépendant. La conférence de presse était un acte de propagande et une tentative d'influencer notre opinion publique contre lesquels nous devons nous élever. J'ai relevé encore que le Ministre de Tchécoslovaquie n'était peut-être pas très satisfait de tout ce que publiait la presse suisse, que nous avons de notre côté des raisons de nous plaindre de la presse tchécoslovaque, mais que nous désirions que les relations entre les deux Gouvernements et entre les deux pays continuent à être correctes et si possible cordiales et amicales. J'ai exprimé le regret de ce que le dernier correspondant d'un journal suisse qui ne fût pas communiste ait été empêché de continuer son activité à Prague pour des raisons sur lesquelles je ne voulais pas revenir³. J'ai souligné encore qu'une conférence de

1. Cf. la notice d'A. Boissier à M. Petitpierre du 1^{er} mars 1951, E 2001(E)1967/113/21.

2. Cf. la notice de G. Keel du 27 février 1951 Politische Betätigung ausländischer Diplomaten in der Schweiz, *ibid.* (DoDiS-8553).

3. Non retrouvé.

presse comme celle d'hier allait à l'encontre de son but et ne pouvait que provoquer de vives réactions dans notre presse et dans notre opinion publique.

Le Ministre de Tchécoslovaquie m'a indiqué les conditions dans lesquelles cette conférence de presse avait été organisée. Il n'a fait aucune allusion à des instructions qu'il aurait reçues, soit de son Gouvernement, soit d'ailleurs. Il m'a simplement déclaré qu'il avait considéré comme légitime de renseigner la presse et l'opinion publique suisses sur la manière dont la Tchécoslovaquie, pour laquelle une armée allemande représente un danger permanent, envisage la question du réarmement de l'Allemagne occidentale. Il n'a pas songé, ce faisant, à s'immiscer dans les affaires intérieures de la Suisse et regrette qu'une telle intention ait pu lui être prêtée. Il considère d'ailleurs son rôle comme étant avant tout de chercher à maintenir et à développer les relations entre la Suisse et la Tchécoslovaquie.

M. Tauber s'est plaint amèrement de la presse suisse, en relevant qu'au cours du dernier mois, il avait lu dans nos journaux environ 600 articles contenant des attaques injustifiées contre son pays et ses autorités.

Le Ministre de Tchécoslovaquie m'a demandé si je considérais mes observations comme un conseil amical. Je lui ai répondu affirmativement, en répétant que nous ne pouvions pas admettre que les diplomates étrangers prennent l'habitude de donner chez nous des conférences de presse sur des sujets politiques n'intéressant pas directement la Suisse et le pays qu'ils représentent.

M. Tauber m'a demandé si j'ai eu connaissance des déclarations qu'il avait faites. Il a souligné qu'elles ne contenaient rien de désobligeant ni pour la Suisse ni pour aucun Gouvernement étranger (allemand, américain ou autre). Il m'a dit en outre qu'il avait refusé de répondre à certaines questions qui lui étaient posées, notamment sur le caractère impérialiste de la politique américaine. J'ai précisé que, d'après mes informations, M. Tauber ne s'était en effet pas livré à des attaques contre qui que ce soit, mais qu'un principe était en jeu, et non pas le contenu des déclarations qu'il avait faites à la presse.

M. Tauber m'a demandé ensuite s'il pouvait aborder un autre sujet. Il m'a parlé des récentes mesures prises par le Conseil fédéral et intéressant notre commerce avec l'étranger⁴. Il a fait allusion aux démarches dont nous avons été l'objet de la part des autorités américaines⁵. Il m'a posé quelques questions, auxquelles j'ai répondu d'une manière vague, en soulignant qu'au cours de la conférence que nous avons eue hier avec nos Ministres à Washington, Londres et Paris, nous avons procédé à un échange de vues, mais sans aboutir à des conclusions, ni prendre des décisions⁶. M. Tauber m'a confirmé ce qu'il avait dit à M. le Ministre Zehnder, il y a quelques jours, sur la possibilité d'obtenir des matières premières de certains pays de l'Est⁷. Je ne me suis pas prononcé.

4. Cf. PVCF N° 239 du 30 janvier 1951, E 1004.1(-)/1/525.

5. Cf. E 2001(E)1967/113/13. Au sujet du commerce Est-Ouest, cf. Nos 25, 84, 105 et 106 dans le présent volume.

6. Cette conférence a eu lieu le 28 février et le 1^{er} mars 1951, cf. E 2001(E)1967/113/13. Cf. aussi N° 84 dans le présent volume.

7. Non retrouvé.